

# EXPOSITIONS PUBLIQUES

## Dans les mairies aux horaires d'ouverture

> **Champcella** Du 9 au 12 mai 2006  
Permanence le mardi 9 mai (après-midi)

> **Vallouise** Du 9 au 12 mai 2006  
Permanence le mercredi 10 mai (matinée)

> **St-Martin de Queyrières** Du 9 au 12 mai 2006  
Permanence le mercredi 10 mai (après-midi)

> **La Roche de Rame** Du 9 au 12 mai 2006  
Permanence le jeudi 11 mai (matinée)

> **Freissinières** Du 15 au 19 mai 2006  
Permanence le mardi 16 mai (matinée)

> **Les Vigneaux** Du 15 au 19 mai 2006  
Permanence le mardi 16 mai (après-midi)

> **Puy St-Vincent** Du 15 au 19 mai 2006  
Permanence le mercredi 17 mai (matinée)

> **Pelvoux** Du 15 au 19 mai 2006  
Permanence le mercredi 17 mai (après-midi)

> **L'Argentière la Bessée** Du 15 au 18 mai 2006  
Permanence le jeudi 18 mai (après-midi)

## À la Communauté de communes

À L'Argentière (maison du canton)  
du 9 au 25 mai 2006  
Permanence sur rendez-vous (04 92 23 11 17)

## Sur les marchés

Marché de L'Argentière  
le vendredi 12 mai (matinée)

Marché de Vallouise  
le jeudi 18 mai (matinée)

# RÉUNIONS PUBLIQUES

Le lundi 22 mai 2006 18h00  
à Puy St-Vincent (mairie)

Le lundi 22 mai 2006 20h30  
à Pelvoux (mairie)

Le mardi 23 mai 2006 18h30  
à Champcella (mairie)

Le mercredi 24 mai 2006 18h00  
aux Vigneaux (salle polyvalente)

Le mercredi 24 mai 2006 20h30  
à L'Argentière la Bessée (foyer culturel)

# Quel avenir pour notre territoire à l'horizon 2020 ?

- > Urbanisme
- > Développement économique
- > Logement & Habitat
- > Environnement
- > Services
- > Transports

Expositions  
et réunions  
publiques du  
8 au 25 mai 2006

## Le SCOT en bref

- > Un document d'urbanisme qui traduit un projet commun pour le Pays des Écrins,
- > Une mise en cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des politiques des différentes communes,
- > Un débat à l'échelle intercommunale ouvert à tous.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est l'occasion pour chacun d'entre nous de participer à cette réflexion

## Le SCOT : Trois documents assortis de cartes

- > Le rapport de présentation comprend notamment le diagnostic qui soulève les enjeux, un état initial de l'environnement et les incidences prévisibles du projet sur l'environnement,
- > Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) précise les objectifs des politiques publiques à long terme,
- > Le Document d'Orientations Générales décline en orientations concrètes les objectifs du PADD.



## Où en est-on ?

Le diagnostic a permis de fixer les enjeux en juin 2005. Le PADD a été débattu en conseil communautaire le 24 mars 2006 à la suite de nombreuses réunions. Aujourd'hui, la réflexion porte sur le Document d'orientations Générales (DOG) et sur les incidences en matière d'environnement. Le DOG est la seule partie du SCoT qui sera opposable juridiquement. Il s'agit donc désormais de traduire en orientations plus fines les grands objectifs édictés par le PADD. (voir ci-contre)

## Et après ?

La rédaction du DOG se déroulera au cours du printemps. Entre mai et juillet, les derniers éléments du dossier SCoT seront finalisés avant que le conseil communautaire arrête le projet. Ensuite, débiteront la consultation des personnes publiques puis l'enquête publique. Parallèlement, un observatoire d'évolution du SCoT sera mis en place. Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins devrait aboutir au début de l'année 2007.

## Quel avenir pour l'agriculture ?

L'avenir de l'agriculture sur le canton passe par le maintien des exploitations traditionnelles ovin-viande existantes et par la diversification et l'installation d'agriculteurs sur des exploitations plus polyvalentes.



La plaine agricole de Freissinières.

Une étude agricole a été menée par l'ADA-SEA à la demande de la Communauté de communes : cela a permis d'identifier non seulement les zones à fort enjeu pour l'agriculture, mais aussi de pointer les différents outils existants pour appuyer notre action.

Le Pays des Écrins se dotera bientôt d'une *commission Agriculture* afin de mettre en place une stratégie de soutien à l'agriculture.

## Quelles filières économiques ?

En matière de développement économique, si un travail de recensement et d'organisation de l'offre est à faire, une réflexion doit également être menée sur les filières économiques à cibler. Le territoire du Pays des Écrins bénéficie de nombreux atouts naturels, parmi lesquels l'abondance d'eau et de bois. C'est sans doute dans cette direction que peu-

vent être recherchées de nouvelles pistes : un projet d'usine d'embouteillage à L'Argentière est notamment mené, et l'opportunité de création de microcentrales hydroélectriques est étudiée sur plusieurs communes. D'autre part, la filière bois pourrait être développée, en lien notamment avec le Pays du Grand Briançonnais.

## Une concertation sans précédent

C'est la première fois qu'une concertation de cette ampleur est menée à l'échelle du Pays des Écrins. L'objectif est de faire émerger une vision réellement partagée du territoire. L'association la plus large possible au projet de Schéma de Cohérence Territoriale est passée depuis le début de la démarche par :

- > une information via des bulletins, la presse et la radio,
- > une première vague d'expositions et réunions publiques lors de l'été 2005,
- > des réunions thématiques regroupant différents acteurs du territoire. Qu'ils aient participé ou non aux phases précédentes, tous les habitants ainsi que les autres acteurs du territoire sont invités à apporter leur contribution à la réflexion.

## Quelles formes urbaines ?

La rareté du foncier rend nécessaire une réflexion sur les formes urbaines à privilégier. L'objectif de production de 580 résidences principales (auxquelles il faut rajouter presque autant de résidences secondaires) d'ici 2020 ne pourra pas passer uniquement par le logement individuel : l'espace ne le permettrait pas. À titre d'exemple, quelques formes urbaines du Pays des Écrins sont présentées avec leurs densités respectives.



La Bâtie des Vigneaux : trois logements par hectare, individuel dispersé.



Le lotissement de la Rochette (St Martin de Queyrières) : onze logements par hectare, individuel groupé.

Les maisonnettes à Puy St-Vincent : trente logements par hectare, en petit collectif.



La zone d'activités des Sablonnières à L'Argentière.

# Les grandes lignes

## du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**Les différents travaux de prospective ont déterminé comme base de travail une population souhaitable de 8 250 habitants environ en 2020, soit 1 670 personnes de plus qu'en 2005. Ce chiffre permet de traduire de façon plus fine les différents éléments du projet et de fixer des objectifs clairs.**

### Accueillir et maintenir une population jeune et dynamique

**L'accueil et le maintien d'une population jeune et dynamique sur le territoire vont dans le sens d'un développement durable et de qualité : il s'agit en effet de maintenir le dynamisme du territoire sur le long terme tout en favorisant la mixité sociale.**

► Ce premier objectif - qui se traduit par une augmentation de la taille des ménages - nécessite en premier lieu une amélioration de l'offre de logement, en qualité et en quantité.

580 logements supplémentaires devront être produits d'ici 2020 : une attention particulière devra être apportée aux réhabilitations (via le dispositif d'OPAH notamment), au logement social (150 logements nouveaux dans les quinze prochaines années) et aux logements de taille intermédiaire.

► L'environnement économique doit également être favorable : pour cela, le renforcement et la pérennisation du tourisme sont essentiels. Cette évolution sera surtout qualitative : amélioration de l'accueil et de la promotion, développement de l'intersaison et amélioration des stations seront les principaux leviers d'action.

► Enfin, l'adaptation et la diversification de l'économie est indispensable : relever le taux d'emploi à 43% d'ici 2020 suppose la création de 850 emplois. Cet objectif passe par la mobilisation de l'offre, le renforcement des zones d'activité (améliorations et créations), le soutien à l'agriculture et la recherche de nouvelles filières.

### Favoriser la vie locale à l'année

**L'importante vocation touristique du Pays des Écrins tend à déséquilibrer le territoire : la pérennité des services et des transports sur l'ensemble de l'année constitue le second ensemble d'objectifs.**

► En ce qui concerne les services, un schéma général doit être recherché, combinant une centralité renforcée de L'Argentière la Bessée avec l'organisation de complémentarités entre les villages des différentes vallées.

Pour cela, le transfert de la compétence d'action sociale à la Communauté de communes constitue un moyen d'action important. Les capacités des écoles devront par ailleurs être renforcées pour atteindre les objectifs d'accueil de population.

► Le développement des transports en commun devra suivre ce schéma d'organisation et s'articuler à l'offre ferroviaire. En même temps, les aires de stationnement devront être adaptées aux besoins, la résolution des problèmes du réseau routier constituera une préoccupation permanente, et la réflexion vers d'autres outils de transports en commun sera poursuivie.

### Valoriser le cadre de vie et l'environnement

**L'ensemble des objectifs du SCoT devra tenir compte d'une préoccupation forte de valorisation du cadre de vie et de l'environnement.**

► La valorisation du patrimoine, qu'il soit naturel, bâti, agricole ou autre, est un objectif permanent des politiques publiques. Pour cela, des partenariats avec les organismes gestionnaires et protecteurs du milieu naturel seront mis en place ; les ressources en eau et les capacités d'épuration seront étroitement corrélées avec le développement de l'urbanisation.

Une réflexion sur les formes urbaines et architecturales sera également menée, ainsi qu'une politique d'entretien et de valorisation des canaux d'irrigation.

► Le maintien et le développement de l'agriculture, à travers le soutien aux exploitations traditionnelles ovin-viande et la diversification de l'agriculture sur des exploitations plus polyvalentes, constitue un objectif. La protection de l'espace agricole est indispensable.

► La rareté du foncier nécessite de mener une réflexion sur les formes urbaines à privilégier. La maîtrise publique doit permettre de privilégier largement l'habitat collectif (40% des logements d'ici 2020) sous différentes formes. L'équilibre avec l'espace agricole devra être assuré. Les entrées de villages seront valorisées, parallèlement au maintien de coupures vertes.